



Assemblée communale du 23 mai 2024

Lieu :	Salle communale de Delley
Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	63 personnes / 62 citoyennes et citoyens actifs
Majorité absolue :	32
Excusés :	Mme Madeleine Ducret, MM. Yann Dubied, Pierre Lombard, Sébastien Schmid.

Désignation des scrutateurs : Mme Lydia Godel et M. Anthony Guerry

A 19h30, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage aux piliers publics et par tout-ménage.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023**
- 2. Comptes de l'exercice 2023**
 - 2.1 présentation du compte de résultats
 - 2.2 présentation du compte des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de révision
 - 2.4 rapport de la commission financière
 - 2.5 approbation
- 3. Nomination d'un nouveau membre à la commission financière**
- 4. Investissement pour la réfection des pontons et des installations techniques au port de batellerie 3^{ème} étape, adaptation des étapes 1 à 4, enrochement et crédit y relatif**
- 5. Investissement pour la revitalisation de la zone touristique (projet global) et crédit y relatif**
- 6. Investissement pour l'installation d'une verrière coulissante – terrasse restaurant « La Salamandre » et crédit y relatif**
- 7. Informations et divers**

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Cotting demande s'il y a des remarques. M. Alexandre Dubey, concernant le paragraphe 2 de la dernière intervention p.11, conteste la réponse de M. le Syndic « Cet objet concerne l'AISDPG et non l'assemblée de ce soir ». Selon lui, et en interprétant la prise de position de la Préfecture sur le recours, cela concerne bien les communes-membres.

Cependant, le procès-verbal reporte ce qui a été répondu lors de l'assemblée du 14 décembre 2023.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023 à la majorité des voix, sans avis contraire et une abstention.

Point 2 – Comptes de l'exercice 2023

2.1 Présentation du compte de résultats

Le compte de résultats a pu être consulté sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Un résumé est présenté en vidéo projection par M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances.

Produits : CHF 9'400'655.92

Charges : CHF 8'709'889.15

Résultat : + CHF 690'766.77

L'exercice 2023 présente un résultat de + CHF 690'766.77. Il sera versé en augmentation de la fortune de la commune tel que le prévoit MCH2.

Ce bénéfice résulte notamment d'une hausse des impôts ordinaires et spéciaux ainsi que du prélèvement sur la réserve de réévaluation (idem qu'en 2022).

Au niveau des recettes fiscales, il existe toujours un écart entre les recettes projetées et les recettes effectivement encaissées. En l'état, les revenus des divers impôts augmentent par rapport au budget.

Protection civile : il s'agit du versement au Canton de la réserve de protection civile qui est maintenant gérée par l'Etat.

Administration : le site a été réactualisé selon les nouvelles normes et propose différents services. D'autres y seront intégrés à l'avenir.

Port : la bail du plan d'eau n'a toujours pas subi de réajustement. Il sera effectué lors de l'octroi de la concession du port.

Parking : les recettes sont en augmentation ce qui a permis de réaliser des aménagements complémentaires. Elles ont été ventilées dans les chapitres, conformément à la facturation.

Essence : un analyse plus poussée de l'organe de révision a fait état d'un résultat négatif. Une partie de cette différence s'explique par les prélèvements réalisés par nos propres services et l'achat de stock à des prix plus élevés qu'à la revente. Un suivi plus approfondi a été mis en place.

Déchets : une augmentation du tonnage a été constatée. Des rentrées financières sont réalisées pour leur valorisation.

Les engagements hors bilan sont également communiqués.

Bilan – informations

Total des liquidités : CHF 2'717'649.67

Total des dettes : CHF 13'340'420.00

Pour conclure, M. Guerry relève que la marge de manœuvre de la commune continue de se rétrécir chaque année un peu plus.

Les charges liées représentent toujours un montant plus élevé qui n'est pas en passe de diminuer.

Comme déjà communiqué à plusieurs reprises, à futur, il y aura lieu de proposer une fiscalité adaptée tout en continuant de développer les prestations et les infrastructures.

Une séance qui s'est tenue récemment avec la fiduciaire BDO a permis de déterminer les investissements prévus jusqu'en 2028. La planification financière doit encore être affinée et vous sera présentée lors d'une prochaine assemblée fixée le mercredi 18 septembre 2024 à 19h 30.

Rapport de l'organe de contrôle

Ce rapport est lu par M. Claude-Alain Guerry.

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels (bilan, comptes de résultats et d'investissements et les engagements conditionnels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi Suisse et aux dispositions de la loi sur les finances et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- Bilan au 31.12.2023	CHF	24'686'459.62
- Résultat (excédent de revenus)	CHF	690'766.77

Rapport de la commission financière :

M. Rodrigo procède à la lecture du rapport :

« Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les membres du conseil communal, Mesdames et Messieurs, La Commission Financière a pris connaissance des comptes 2023. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments, elle a rencontré le Boursier Communal pour une première discussion. Une seconde rencontre a eu lieu avec le Syndic, le Vice-Syndic en charge des finances et le Conseiller Communal en charge de l'aménagement du territoire afin d'affiner la compréhension de certains des éléments comptabilisés. Le Boursier Communal nous a fait parvenir un certain nombre d'informations complémentaires en réponse à nos questions. La Commission Financière tient à souligner l'excellente coopération avec l'ensemble du Conseil Communal et avec le Boursier Communal dans le partage de l'information et les remercie pour l'ensemble des explications fournies.

En fonction de ces éléments et par rapport aux comptes présentés, la Commission Financière relève ce qui suit :

Comptes de fonctionnement 2023 :

La Commission Financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement 2023 qui lui ont été transmis. La Commission Financière souhaite souligner les points suivants :

- Energie +51%. Une part de cette augmentation est liée à certains montants facturés au 2ème semestre 2023 et non-budgétisés car ces informations étaient non disponibles lors de l'élaboration du budget 2023. Etant donné la part consacrée à Gestinergie, la Commission Financière suggère de la séparer lors des prochains exercices.
- Frais de surveillance : La Commission Financière relève un montant comparable à 2022, et ce malgré l'absence d'inondations.
- Port + camping : la Commission Financière note une baisse des recettes de la vente de vignettes (-26'283.75 CHF) et une hausse des frais d'entretien (+21'778.25 CHF) qui concomitamment conduisent à une diminution des bénéfices (-15%) sur le parking, les vignettes et l'entretien étant inclus dans ce chapitre.
- Prix des carburants : une différence de -23'000 CHF est observée entre l'achat et les ventes. Ce n'est pas la première fois que la Commission Financière rend le Conseil Communal attentif à ce qui pourrait s'assimiler à de la vente à perte. L'organe de révision l'a également relevé dans son rapport des comptes 2023.
- Gestion des déchets : une augmentation de charges de 26% par rapport au budget est observée. La Commission Financière s'interroge si cette augmentation est due à une hausse de la quantité de déchets traités ou à une hausse du prix des traitements ? La Commission Financière se demande si la Commune est rétribuée pour les déchets revalorisés (déchets compostables) ? Existe-t-il un contrat entre Fricompost et la Commune ? Le coût lié aux transports des déchets est-il couvert par les éventuelles recettes induites par le retraitement ?
- Frais de déplacements : La Commission Financière constate une augmentation de 55% par rapport à 2022 (+35'000 CHF) dont 6'005.65 CHF justifiés pour les apprentis et la sécurité au travail. La Commission Financière s'interroge sur les autres causes à l'origine de cette hausse non-négligeable. Après discussion avec le Vice-Syndic en charge des Finances et le Boursier Communal, il apparaît que les dépenses suivantes sont classées sous ce chapitre : Frais de réception et délégations 4'526.75 CHF (-59.4%)
Réceptions organisées par la Commune 77'643.00 CHF (+76.6%)

Réception organisée par la Commune animation 3ème âge 9'597.65 (-28.3%).

La Commission Financière les remercie pour leurs explications qui permettent de clarifier l'origine de la hausse observée pour ce chapitre. Elle s'inquiète cependant si de telles augmentations venaient à se reproduire au cours des prochains exercices.

- Augmentation des charges liées : la Commission Financière observe une augmentation de 10% en moyenne. Selon la tendance observée, la Commission Financière souhaite rendre l'assemblée attentive que les charges liées vont peser, chaque année, de plus en plus lourd dans les comptes communaux. »

2.2 Présentation du compte des investissements

Présentation par M. Guerry :

Rénovation des installations techniques du camping – 4^{ème} et dernière étape (PF)

Crédit CHF 1'700'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 24 mai 2022

Dépense nette 2022 CHF 699'994.90

Dépense nette 2023 CHF 973'667.46

Total CHF 1'673'662.36

Zone de loisirs « Projet 2.0 » (PF)

Crédit CHF 270'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 16 décembre 2021

Dépense nette 2022 CHF 12'590.85

Dépense nette 2023 CHF 310'851.36

Total CHF 323'442.21

Dépassement dû principalement au rehaussement de la dalle de soubassement en prévision d'éventuelles inondations.

Réaménagement « Chemin du Canada » secteur Grande-Caricaie (PA)

Crédit CHF 85'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 24 mai 2022

Dépense nette 2022 CHF 3'632.25

Dépense nette 2023 CHF 58'899.35

Total CHF 62'531.60 (travaux terminés en 2023)
amortissement dès 2024 CHF 1'570.00

Réaménagement des pontons port de batellerie (étape 1 + étape 2) (PF)

Etat de la situation

Crédit CHF 1'200'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 16 décembre 2021

Crédit CHF 2'700'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 31 mai 2023

Dépense nette 2022 CHF 56'606.30

Dépense nette 2023 CHF 2'151'349.56

Disponible pour 2024 CHF 1'692'044.14

Rapport de la commission financière :

Comptes d'investissements 2023 :

« La Commission Financière a pris connaissance des comptes d'investissements 2023 qui lui ont été transmis. Ces documents rapportent les sommes dépensées au 31 décembre 2023. La Commission Financière note :

- Rénovation 4ème étape du camping : une dépense nette de 973'667.46 CHF en 2023 qui clôture ce projet pour un montant légèrement inférieur au budget voté (1'673'662.36 CHF pour un budget de 1'700'000 CHF)
- Zone de loisir « Projet 2.0 » : une dépense nette de 310'851.36 CHF en 2023 qui clôture ce projet pour un montant supérieur au budget voté (323'442.21 CHF pour un budget de 270'000 CHF). Le surcoût s'explique par la réalisation d'une réhausse en béton afin d'éviter de potentiels problèmes liés aux inondations. Elle n'avait pas été budgétée dans le projet initial.
- Chemin du Canada : une dépense nette de 58'899.35 CHF en 2023 qui clôture ce projet pour un montant inférieur au budget voté (62'531.60 CHF pour un budget de 85'000 CHF)
- Réfection des pontons et des installations techniques au port de batellerie 1ère étape et 2ème étape : une dépense nette de 2'151'349.56 CHF en 2023. Pour rappel, un crédit de 3'900'000 CHF a été voté pour ces travaux et il reste 1'692'044.14 CHF à disposition pour terminer ces 2 étapes.

2.4 Rapport final de la Commission financière

Bilan 2023 :

La Commission Financière a pris connaissance du bilan 2023 qui lui a été transmis. Le résultat financier présente un solde bénéficiaire de 690'766.77 CHF.

Elle note :

Une diminution des liquidités d'environ 840'000 CHF compensée en partie par des créances ouvertes d'un montant de 350'000 CHF à recevoir.

Une diminution des créanciers d'environ 165'000 CHF.

Une augmentation des fonds de financement pour les projets « approvisionnement de l'eau » et « traitement communal des eaux usées ».

En résumé, la Commission Financière observe que, malgré un solde qui reste bénéficiaire, celui-ci a diminué de moitié en comparaison au solde de 2022 et elle s'interroge sur la pérennité des finances communales pour les années à venir.

Pour l'acceptation des comptes 2023 tels que présentés,

Concernant les comptes de fonctionnement, la Commission Financière émet un préavis favorable.

Concernant les comptes d'investissements, la Commission Financière émet un préavis favorable. »

M. Cotting passe la parole aux membres de l'assemblée :

- Mme Mireille Godel demande quel montant représente l'augmentation de plus de 76% relevée par la commission financière au chapitre réceptions organisées par la commune.
M. Guerry informe que le montant pour les festivités du 1^{er} août s'élève à CHF 77'643.15. Il relève qu'un montant de CHF 68'000.00 avait été prévu au budget pour ce point.
M. Cotting ajoute que l'organisation sera plus simple cette année.
- M. Gérald Cantin estime qu'il serait plus lisible de communiquer les montants plutôt que les pourcentages.
- M. Guerry donne de fait les détails concernant la vente d'autorisations de stationnement et les recettes du parking. Le nouveau système d'inscription et de

contrôle par les immatriculations a permis de réduire notablement les abus comparativement aux vignettes.

- M. Alexandre Dubey félicite les revenus de la vente de cartes LNM, les bons résultats des chapitres eau et épuration. Il demande à quoi est due la différence de location à la buvette du camping.

M. Martial Berset, boursier communal, explique que la location du cabanon de la plage n'a pas été encaissée comme prévu initialement.

M. Cotting ajoute que le montant du loyer du cabanon, fixé au préalable, a dû être revu à la baisse en raison de divergences liées au contrat de location.

- M. Jean-Claude Décrevel souhaite savoir si les places de parc à l'intérieur du camping sont encore louées et si elles sont prises en compte sous camping ou sous parking. M. Guerry lui répond par l'affirmative et cette recette figure dans le chapitre camping,
- M. Alexandre Dubey relève que la participation au Passeport-Vacances n'apparaît pas dans les comptes 2023. M. Guerry informe qu'aucune demande n'est parvenue à la commune en 2023. Elle a par contre été déposée cette année et la contribution versée.

2.5 Approbation des comptes de résultats et des investissements

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de résultats et le compte des investissements de l'exercice 2023.

Vote :

Approbation du compte de résultats

A main levée, à la majorité des membres présents, sans objection et sans abstention, le compte de résultats, qui présente un excédent de revenus de CHF 690'766.77, est approuvé par l'assemblée communale.

Approbation du compte des investissements

A main levée, à la majorité des membres présents, sans objection et sans abstention, le compte des investissements est approuvé par l'assemblée communale.

Point 3 - Nomination d'un nouveau membre à la commission financière

M. Cotting informe de la démission de M. Frédéric Gross de la commission financière. Il le remercie pour le travail accompli durant ces années.

M. Guerry passe ensuite la parole au président de la commission financière, M. Grégory Rodrigo. Ce dernier, au nom de la commission financière, propose la nomination de M. Kevin Roulin. Ce dernier se présente brièvement.

Aucune autre suggestion n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent la proposition de la commission financière, pour la nomination de M. Kevin Roulin à la commission financière, sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

Sans objection et par applaudissements, M. Kevin Roulin est élu en tant que membre de la commission financière jusqu'à la fin de la législature.

Point 4 - Investissement pour la réfection des pontons et des installations techniques au port de batellerie 3^{ème} étape, adaptation des étapes 1 à 4, enrochement et crédit y relatif.

En préambule, M. Claude-Alain Guerry présente le budget global de 9,5 mio des 4 étapes, comprenant la réfection des pontons, de l'électricité, du gros-œuvre, de l'alimentation en eau ainsi que les divers et imprévus.

Il relève que le Conseil communal a choisi l'option de ne pas mandater divers ingénieurs d'où une économie estimée à 1 mio. La mise en place d'un tel chantier a été possible avec l'excellente collaboration des entreprises mandatées, du responsable technique de la commune, de l'administration et des Conseillers communaux.

M. Guerry donne ensuite lecture du courrier adressé par la DIME, qui confirme l'accord de principe pour l'obtention de la concession, pour vraisemblablement une durée de 40 ans selon la prise de contact récente avec le chef de service de la section lacs et cours d'eau.

La situation arrêtée au 4 mai 2024 est ensuite présentée et représente un montant de plus de 3,7 mio.

Réfection des pontons et des installations techniques :

Les membres de l'assemblée prennent connaissance des coûts détaillés pour cette 3^{ème} étape, soit un total de CHF 2'500'000.00, consistant aux travaux de réfection des pontons, de génie civil, d'alimentation en eau et en électricité des pontons 400, 500, 1400 et 1500.

Réadaptation des étapes 1 à 4 :

Présentation des coûts détaillés pour un total de CHF 1'150'000.00.

Adaptation de la planification des étapes, il a été jugé préférable de débiter les travaux par la réfection des quatre premiers pontons afin de libérer l'entrée du port. Comme déjà annoncé, le changement des pontons 0 et 1000 n'était tout d'abord pas prévu.

Après une inspection approfondie des installations électriques, des défauts critiques dans les installations existantes ont été observés, conséquents à la crue de 2021 et pas apparents lors des premiers constats

Concernant l'enrochement, les travaux urgents ont été entrepris pour éviter l'érosion et des coûts de réfection plus coûteux.

A tenir compte également de l'instabilité économique et de la pénurie des matériaux qui ont entraîné une augmentation significative des prix.

Financement

Bilan - patrimoine financier (PF)

Emprunt	Fr. 3'650'000.00
Intérêts bancaires 2%	Fr. 73'000.00
Amortissement bancaire 4%	Fr. 146'000.00
<i>Total des charges annuelles</i>	<i>Fr. 219'000.00</i>

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens :

- M. Frédéric Gross demande si une adaptation des tarifs de location des places a été prise en compte. M. Cotting confirme qu'une augmentation des locations a été appliquée en 2021. De plus, les dimensions des places sont réadaptées progressivement.
- M. Alain Delley fait remarquer que l'éclairage est trop vif sur les pontons ce qui peut déranger les locataires durant la nuit. M. Cotting informe que les bornes seront, au final, toutes équipées de variateurs, la solution n'étant pas d'éteindre les lumières afin de garantir la visibilité.
- M. Alexandre Dubey demande la participation de l'assurance suite à la crue. M. Cotting annonce qu'un montant de CHF 70'000.00 a été versé, pour les équipements et non pour les digues.
- M. Alexandre Dubey souhaiterait savoir si les travaux ont été adjugés selon les conditions légales du marché public.
MM. Guerry et Cotting informent que les appels d'offres selon le marché public ont été réalisés dès le départ et l'adjudication appliquée selon les directives. Il est également précisé que la proximité d'une entreprise joue un rôle dans les critères, raison pour laquelle les appels d'offres ont été limités aux entreprises implantées au bord du lac de Neuchâtel ou dans la région.
- M. Henri Guerry relève que l'entreprise Bühler est réputée pour son travail de qualité.
- Mme Edmée Mattsson demande si la voile du débarcadère fonctionne.
En réponse, M. Patrick Hotz, conseiller communal, communique que le câble d'alimentation doit être réparé. Le branchement n'est de plus pas correct et correspond actuellement à l'éclairage public.
- En réponse à M. Thierry Vojtasik, M. Cotting informe que la commune n'a plus d'emprunt auprès des Communes CH.
M. Gilbert Delley fait remarquer qu'à l'époque, la commune était bien contente de pouvoir emprunter auprès de cet organisme.
M. Cotting relève que les autorités communales en place lors du projet et de la construction du port ont été des précurseurs et ont dû trouver des solutions pour obtenir les fonds nécessaires.
- En réponse à M. Alain Delley, l'application Boat-Park peut être utilisée pour la mise à disposition, par les locataires, de leurs places de manière sporadique.
- M. Alexandre Dubey se pose la question de savoir si des membres de l'assemblée devraient se récuser dans le cadre de cet investissement.

Au prime abord, M. Cotting ne comprend pas bien le sens de cette intervention et demande des éclaircissements à l'intervenant qui reste vague dans ses motivations.

Pour clarification, M. Cotting informe qu'aucun participant n'est concerné pour ce point par une récusation selon la loi en vigueur. Par contre, il rétorque à M. Alexandre Dubey que suite à l'assemblée communale du 14 décembre dernier, la commune a pris connaissance du fait qu'il s'était renseigné auprès de la Préfecture afin de savoir si la procédure de récusation avait été respectée.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent l'investissement ainsi que le financement par emprunt de CHF 3'650'000.00 pour la réfection des pontons 400, 500, 1400 et 1500 et des installations techniques au port de batellerie 3^{ème} étape, adaptation des étapes 1 à 4 et enrochement sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A la majorité des voix, sans objection et une abstention, les citoyennes et les citoyens acceptent l'investissement ainsi que le financement par emprunt de CHF 3'650'000.00 pour la réfection des pontons 400, 500, 1400 et 1500 et des installations techniques au port de batellerie 3^{ème} étape, adaptation des étapes 1 à 4 et enrochement.

Point 5 - Investissement pour la revitalisation de la zone touristique (projet global) et crédit y relatif

En préambule, M. Sébastien Ney, conseiller communal en charge de la zone touristique, prend la parole en mentionnant que la plage ainsi que la majorité de ses aménagements ont été réalisés depuis de nombreuses années. La plage se divise en plusieurs zones plutôt éparpillées séparées par une route en béton. Il y a très peu d'ombrage ainsi que des secteurs linéaires et sans structure. Beaucoup d'éléments sont imperméables comme la route en béton ou semi-perméables comme l'ancien parking en sable.

M. Alexandre Elie, conseiller communal, poursuit par la mise en contexte :

1. Réchauffement climatique
 - a. De plus en plus de fortes chaleurs sévissent dans nos régions
 - b. Inondations en progression
2. Contexte sécuritaire
 - a. Route menant à la jetée qui doit être rénovée
3. PAD de la zone touristique
 - a. Dans le PAD de la zone touristique, la mention de revitalisation est relevée dans le préavis de synthèse du SeCA.

Ces différents éléments ont poussé la réflexion du Conseil communal et ont ouvert de nombreux défis :

1. Comment réharmoniser une zone en la végétalisant mais en conservant de la place pour ses usagers ?
2. Comment prendre en considération les éléments climatiques tels que les inondations ou les chaleurs importantes qui sévissent sur nos régions ?
3. Comment créer une atmosphère qualitative en privilégiant un parc naturel pour nos citoyennes et citoyens utilisable toute l'année ?
4. Comment optimiser les coûts d'une telle réalisation tout en admettant que la surface de cette zone est conséquente ?

Il poursuit par la présentation du projet dans sa globalité qui démontre les axes principaux :

- 1- Démontage de l'axe central linéaire afin de privilégier un passage à l'intérieur du parc
- 2- Place d'accueil principal
- 3- Conservation de la zone sable en y intégrant un peu de végétation
- 4- Augmentation des zones herbeuses

L'idée est également de réorganiser les zones de façon logique, en quatre zones, soit zone familiale, zone sportive et récréative, zone détente-plage et zone capitainerie

Les végétaux proposés sont en adéquation avec la Grande Cariçaie qui borde la Rive Sud du lac de Neuchâtel. La majorité d'entre eux sont des végétaux indigènes. Néanmoins, quelques plantations allogènes seront incluses. Ils ont aussi été sélectionnés pour être résistants au réchauffement climatique et aux inondations de courte durée.

Il est important de mentionner que le Service des forêts et de la nature a validé les essences prévues lors de la consultation du projet dans sa globalité. Ce Service a grandement apprécié les idées envisagées.

Cette revitalisation est prévue d'être réalisée en quatre étapes.

Pour terminer, M. Patrick Hotz, communique que le changement d'implantation de la cantine a pour but de libérer l'espace pour la revitalisation et de l'installer dans l'alignement de la buvette du FC. Des modifications seront opérées afin de diriger autant que possible le bruit du côté lac et plage.

Financement :

Bilan – patrimoine administratif (PA)

Utilisation des recettes courantes CHF 500'000.00

Utilisation des capitaux CHF 480'000.00

Amortissement annuel minimal dès 2028 CHF 39'200.00

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Gérald Cantin demande quelle surface sera encore disponible pour les usagers.
M. Elie précise qu'une augmentation de 1'250 m² de zone herbeuse est prévue.
- M. Henri Guerry estime qu'il est coûteux et utopique de démonter la route.
- M. Claude-Alain Guerry relève que la route, vu son état de dégradation, devrait de toute manière être réparée. Il ajoute que ce projet reste raisonnable au niveau du coût des aménagements. Une partie pourra être financée par les recettes du parking.
- Mme Sophie Studer souhaite savoir si l'Etat va participer financièrement à ce projet étant donné le préavis mentionné précédemment.
M. Elie lui répond qu'une participation minimale est prévue mais il ne faut pas s'appuyer sur ce montant dans le financement.
- M. Gérald Cantin demande si la hauteur des aménagements sera réadaptée.
M. Elie lui répond par l'affirmative, dans la mesure du possible selon les secteurs.
- En réponse à M. Fabrizio Simone, la durée des travaux est prévue sur trois ou quatre ans.
- M. Jean-Claude Décrevel estime que le fait de déplacer la cantine est adéquat. Cependant, il doute que le fait d'aménager des plantations qui attirent les moustiques près des sanitaires soit judicieux. Il demande si les accès aux services de secours seront suffisants et si les arbres seront plantés dans de la terre ou du sable. De plus, il préconise d'emprunter ce montant, étant donné qu'il s'agit d'un investissement, et de garder les capitaux pour le fonctionnement.
M. Elie répond que le financement est un choix du Conseil communal. Les arbres seront quant à eux plantés dans un sol adapté. L'accès aux services de secours est prévu en contournant le terrain du FC, à l'arrière de la capitainerie et en prolongement pour rejoindre le chemin existant.

- Pour Mme Jennifer Thierrin, il est bien de penser à la biodiversité et d'attirer les insectes. Elle demande si des traitements adéquats écologiques sont prévus en cas d'invasion pouvant provoquer une gêne pour les usagers. Mme Thierrin demande également si quelque chose est prévu pour les chiens.
M. Elie informe que ce concept encourage la biodiversité et fait partie du développement durable. Le but est de ne pas opposer l'être humain à la nature. Les insectes seront attirés par les dunes prévues à cet effet. Quant aux chiens, c'est un élément à réfléchir. Actuellement, ils sont interdits sur la plage.
- Mme Fabienne Thierrin remarque que le travail d'entretien par l'édilité sera compliqué avec la création des dunes. De plus, aucun parc à chiens n'est prévu.
M. Elie relève qu'en effet le passage par tracteur sera impossible dans certains secteurs. Et non, il n'y a pas de parc à chiens programmé.
- En réponse à Mme Edmée Mattsson, le départ des paddles n'est pas modifié et est implanté selon les dispositions légales de l'Etat. Quant au manque de discipline des usagers de paddles, des amendes ont été infligées ces dernières années par le garde-faune, selon les directives émises par l'Etat.
- Mme Joséphine Cuany craint que le fait de retirer les éléments imperméables permette à un plus gros volume d'eau de s'infiltrer.
Selon M. Elie, pas forcément, le rehaussement des aménagements diminuera cet élément.
- Mme Madeleine Mürenzi demande si des WC seront installés à proximité de la zone familiale.
M. Elie répond que ce type d'aménagement est très contraignant dans ce secteur et n'est pas autorisé par le Service concerné de l'Etat.
- M. Frédéric Gross préconise de faire les travaux sur deux ans plutôt que sur les quatre années prévues, ce qui complique l'exécution.
M. Elie informe que l'option sur quatre ans a été privilégiée pour lisser les dépenses. Cependant, si les finances le permettent, les travaux seront réalisés sur une plus courte période.
- M. Alexandre Dubey aimerait savoir si les voies de circulation seront adaptées pour les personnes à mobilité réduite et si un emplacement a été prévu pour la collecte des déchets.
M. Elie répond par l'affirmative pour ces deux points.
De plus, M. Dubey rejoint l'avis de M. Décrevel, soit que le financement par emprunt doit être privilégié.
M. Cotting relève que la commune est également limitée en ce qui concerne les emprunts.
- M. Jean-Claude Décrevel demande si l'estimation des coûts est basée sur une offre.
M. Elie répond par l'affirmative, le projet a été établi par un bureau spécialisé en la matière.
- M. Nolan Métral souhaite savoir quel type de fond est prévu dans la cantine et quel secteur à ses alentours est affecté pour les manifestations.
M. Elie indique l'emplacement devant la cantine, côté plage. Quant au sol de la cantine, le Conseil communal doit porter une réflexion. M. Pierre-Alain Gogniat estime que l'emplacement prévu sur le pavé gazon est déjà damé en partie.
- M. Grégory Delley signale que la route prévue d'être détruite est protégée au plan des inventaires Suisses. Il demande si cette démolition est autorisée et si les vélos peuvent accéder sur le site.

M. Elie communique que la route peut être en partie retirée car l'axe central linéaire est visiblement maintenu avec l'implantation des arbres existants. Les vélos ne sont pas autorisés, ceci pour des raisons de sécurité, un parc à vélos est prévu.

- M. Alain Delley constate que l'affectation de ces aménagements n'est en effet pas conçue pour les chiens.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting, soumet à l'approbation de l'assemblée l'investissement pour la revitalisation de la zone touristique (projet global) et son mode de financement.

Vote :

Au vote à main levée, à la majorité des voix, quatre objections et une abstention, les citoyennes et les citoyens approuvent l'investissement pour la revitalisation de la zone touristique (projet global) et son mode de financement par les recettes courantes et les capitaux.

Point 6 - Investissement pour l'installation d'une verrière coulissante – terrasse restaurant « La Salamandre » et crédit y relatif

M. Patrick Hotz procède à la présentation par vidéo projection du type de verrière projetée. Cette installation permettra au tenancier du restaurant de valoriser une partie de la terrasse en augmentant la capacité d'accueil entre-saison ainsi que lors d'une météo capricieuse en période estivale et de maintenir la vue sur le lac.

Financement :

Bilan – patrimoine financier (PF)

Utilisation des recettes courantes CHF 80'000.00

Produit de fonctionnement : une augmentation de la location annuelle minimale de CHF 4'200.00 dès 2025.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Gérald Cantin relève que l'option choisie ne concerne que la moitié de la terrasse et demande s'il ne serait pas préférable d'envisager l'installation d'une véranda pour protéger la totalité.

M. Hotz informe que le Conseil communal s'est déjà intéressé à un tel aménagement mais il s'avère trop onéreux. De plus, la solution proposée n'a pas d'impact esthétique conséquent et reste pratique.

Préavis de la commission financière

La commission financière émet ses préavis concernant les trois investissements.

M. Grégory Rodrigo prend la parole :

« La Commission Financière a pris connaissance des propositions du Conseil Communal concernant les investissements planifiés :

- Réfection des pontons et des installations techniques au port de batellerie 3ème étape, adaptation des étapes 1 à 4, enrochement : La Commission Financière prend connaissance du montant de 3'650'000 CHF pour la réalisation des travaux planifiés financés par emprunt (taux d'intérêts 2% applicable dès 2024).
- Revitalisation de la zone touristique (projet global) : La Commission Financière prend connaissance du montant de 980'000 CHF pour la réalisation des travaux planifiés financés pour

500'000 CHF par imputation aux recettes courantes et pour 480'000 CHF par utilisation de capitaux.

- Installation d'une verrière coulissante au niveau de la terrasse du restaurant « La Salamandre » : La Commission Financière prend connaissance du montant de 80'000 CHF pour la réalisation des travaux planifiés financés par imputation aux recettes courantes. La Commission Financière note qu'en contrepartie, le loyer mensuel sera augmenté de 350 CHF dès 2025, ce qui permettra de rentabiliser cet investissement sur environ 20 ans.

Concernant ces propositions d'investissement, et au vu des éléments présentés, la Commission Financière émet un préavis favorable. Néanmoins, elle tient à souligner qu'en l'absence de planification financière disponible à ce jour, il est difficile d'estimer l'impact de l'ensemble des engagements financiers de la commune à long terme sur la pérennité des comptes communaux. La planification financière, actuellement en cours d'élaboration, est impatiemment attendue car elle apportera une vision à moyen et long terme de l'impact sur le budget communal des financements pour les projets en cours et à venir. »

La parole n'étant pas demandée, M. Cotting soumet à l'approbation de l'assemblée l'investissement pour l'installation d'une verrière coulissante – terrasse restaurant « La Salamandre » et son financement par les recettes courantes.

Vote :

A main levée, à la majorité des voix, sans objection et une abstention, les citoyennes et les citoyens approuvent l'investissement pour l'installation d'une verrière coulissante – terrasse restaurant « La Salamandre » et son financement par les recettes courantes.

Point 7 - Informations et divers

Informations

Avant de donner la parole aux citoyennes et aux citoyens, M. Philippe Cotting, au nom du Conseil communal, félicite la Sté de Jeunesse qui a été plébiscitée pour organiser le Giron des jeunesses en 2026 dans notre commune.

De plus, le Sekulic se déroulera les 22, 23 et 29 juin à Portalban et Gletterens. Les organisateurs sont encore à la recherche de bénévoles pour cette manifestation.

La parole est donnée aux citoyennes et aux citoyens :

- Mme Madeleine Mürenzi demande s'il est prévu de stabiliser les falaises suite aux éboulements de ce printemps. M. Cotting informe qu'une étude géologique est en cours qui déterminera les travaux à réaliser. L'Etat subventionne en partie, les ouvrages seront exécutés par étapes selon les priorités.
- Mme Edmée Mattsson souhaite savoir si la réalisation d'un trottoir est prévue sur la Route de Delley depuis la sortie du chemin pédestre du « Chêne ». M. Jean-Daniel Keusen, conseiller communal, donne quelques informations sur les chemins pédestres envisagés d'être réalisés en collaboration avec le Service de forêts et de la nature (SFN). Et non, il n'est pas encore prévu d'aménager un trottoir en bordure de cette route cantonale.
- M. Claude Ducret demande la situation actuelle de la mise en place du nouveau règlement du camping. Il expose à l'assemblée les arguments qui motivent sa demande et qui concernent l'installation d'un mobile-home implanté en zone camping au bout de sa

parcelle. M. Sébastien Ney lui fait part que l'élaboration du règlement est à bout touchant pour être mis en consultation auprès des services concernés de l'Etat.

- M. Georges Ulrich fait part de son mécontentement en voyant les graffitis qui ornent le garage situé à l'angle du Chemin du Four et de la Route du Port et souhaiterait savoir quand ils seront recouverts. M. Cotting informe que ce garage sera démoli selon l'autorisation délivrée.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting communique les dates des prochaines assemblées communales agendées les 18 septembre et 18 décembre 2024 à 19h30.

Il clôt l'assemblée à 21h55 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation et les invite à partager une verrée.

Ainsi fait à Delley

La secrétaire


M. Collaud

Au nom du Conseil communal



Le syndic


Ph. Cotting